



## FICHE DE POSTE AGENT D'EXPLOITATION RM

Correspondance CCN :  
vigie et agent des remontées mécaniques NR 200

### Mission

*L'agent de remontée mécanique assiste le conducteur de la remontée. Sous son autorité, il assure la surveillance et l'assistance à l'embarquement ou au débarquement d'une remontée, gère la relation avec la clientèle. Il participe au bon fonctionnement de la remontée, la propreté son poste de travail et des abords.*

### Fonctions et activités

Sous la responsabilité du conducteur, participer au bon fonctionnement de la remontée :

- Participer à la mise en service : déneiger et assurer la propreté, la signalisation et l'aménagement, la présence des équipements de sécurité, mettre en marche, participer aux vérifications, tests et essais préalables à l'ouverture
- Participer au bon fonctionnement de l'installation : surveiller, contrôler, entretenir l'installation, prévenir et signaler les dysfonctionnements.
- Participer à l'arrêt d'exploitation : remettre les lieux en état, ranger le matériel
- Participer à la maintenance de base, sous la responsabilité d'un agent de maintenance

Surveiller et assister à l'embarquement ou au débarquement :

- Veiller attentivement à l'embarquement ou au débarquement
- Assister les clients lors de l'embarquement, en portant une attention particulière aux enfants, aux débutants et aux personnes en difficulté

Gérer la relation avec la clientèle :

- Accueillir et informer la clientèle, répondre aux sollicitations, participer aux actions d'accueil
- Assurer une bonne utilisation de la remontée : gérer des files d'attentes, distribuer les agrès, aider et conseiller
- Connaître et faire respecter les règles de sécurité et de police
- Contrôler les titres de transport

*L'agent d'Exploitation RM maîtrise les tâches minimales nécessaires à l'exploitation d'un appareil de remontées mécaniques telles que définies dans les « grilles de répartition des tâches de conduite et de surveillance à l'exploitation d'un TK ou TSF ou TSD ». Il exerce l'intégralité des missions et responsabilités qui lui incombent au sein de ces grilles.*